

**LE PRESIDENT,**

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury du Parcours spécifique accès santé, et d'admission aux études de Médecine, de Maïeutique, d'Odontologie, de kinésithérapie et de Pharmacie, pour les étudiants de :

- Parcours d'Accès Spécifique Santé (P.A.S.S.)
- Licence avec une option Accès Santé (L.A.S.)

est composé comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

**Parcours spécifique accès santé (PASS) et admission aux études de MMOPK**

**Semestre 1**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Monsieur le Doyen Georges LEONETTI

Liste des membres :

Monsieur le Professeur LEONETTI – Représentant de la formation de Médecine  
Monsieur le Professeur FOTI – Représentant de la formation d'Odontologie  
Monsieur le Professeur RATHELOT – Représentant de la formation de Pharmacie  
Monsieur SAUVAGEON – Représentant de la formation de Masso-Kinésithérapie  
Madame ZAKARIAN – Représentant de la formation de Maïeutique

Madame le Professeur CHAUMOITRE – Présidente du comité des Etudes  
Monsieur le Professeur VITON – Directeur de l'Ecole de Médecine

Monsieur le Professeur BORG  
Monsieur le Professeur CASTINETTI  
Monsieur le Professeur DESSI  
Monsieur le Docteur DEVRED

Monsieur le Professeur BLIN  
Madame le Professeur FAVEL  
Monsieur le Docteur GAUBERT  
Monsieur le Professeur GIORGI

Monsieur le Professeur GUIEU  
Monsieur le Professeur GUILLET  
Monsieur le Professeur GUYE  
Monsieur le Professeur KOVACIC  
Monsieur le Professeur LE COZ

Monsieur le Professeur LE CORROLLER  
Madame le Professeur PELISSIER  
Monsieur le Professeur PIRRO  
Monsieur le Professeur ROLL  
Monsieur le Professeur RUQUET  
Monsieur le Professeur TERME

**Enseignant d'une discipline autre que celle de la santé :**

Monsieur le Professeur DANTIN – Enseignant chercheur en sciences du sport

**Personnalité qualifiée extérieure à l'Université :**

Monsieur PICAL – Directeur de la fonction publique hospitalière – Administrateur du groupement de coordination sanitaire

2<sup>ème</sup> membre extérieur à l'Université :

Monsieur NOURIAN – Délégué régional - conseil de Provence

**Semestre 2**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Monsieur le Doyen Georges LEONETTI

Liste des membres :

Monsieur le Professeur LEONETTI – Représentant de la formation de Médecine  
Monsieur le Professeur FOTI – Représentant de la formation d'Odontologie  
Monsieur le Professeur RATHELOT – Représentant de la formation de Pharmacie  
Monsieur SAUVAGEON – Représentant de la formation de Kinésithérapie  
Madame ZAKARIAN – Représentant de la formation de Maïeutique

Madame le Professeur CHAUMOITRE – Présidente du comité des Etudes  
Monsieur le Professeur VITON – Directeur de l'Ecole de Médecine

Monsieur le Professeur BORG  
Monsieur le Professeur CASTINETTI  
Monsieur le Professeur DESSI  
Monsieur le Docteur DEVRED

Monsieur le Professeur BLIN  
Madame le Professeur FAVEL  
Monsieur le Docteur GAUBERT  
Monsieur le Professeur GIORGI  
Monsieur le Professeur GUIEU  
Monsieur le Professeur GUILLET  
Monsieur le Professeur GUYE  
Monsieur le Professeur KOVACIC  
Monsieur le Professeur LE COZ  
Monsieur le Professeur LE CORROLLER  
Madame le Professeur PELISSIER  
Monsieur le Professeur PIRRO  
Monsieur le Professeur ROLL  
Monsieur le Professeur RUQUET  
Monsieur le Professeur TERME

**Enseignant d'une discipline autre que celle de la santé :**

Monsieur le Professeur DANTIN – Enseignant chercheur en sciences du sport

**Personnalité qualifiée extérieure à l'Université :**

Monsieur PICAL – Directeur de la fonction publique hospitalière – Administrateur du groupement de coordination sanitaire

2<sup>ème</sup> membre extérieur à l'Université :

Monsieur NOURIAN – Délégué régional - conseil de Provence

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*du 18. Novembre 2021.*

Fait à Marseille, le **Le Président de**  
l'Université d'Aix-Marseille

Le Président

**Eric Berton**



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Eric Berton', written over the printed name and partially overlapping the stamp.